

Un coup par ci, un coup par là...

Date : 28 juin 2018

Au moment où les sénateurs socialistes viennent de déposer un recours au Conseil constitutionnel, Jean-Louis Tourenne publie sur son blog un article sur le secret des affaires qu'il intitule :

[le combat continue contre l'opacité](#)

Le sénateur Jean-Louis Tourenne semble avoir complètement oublié avec quel entêtement le Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine Jean-Louis Tourenne a refusé pendant plusieurs mois de me communiquer les livrables du marché de création et de lancement d'un gentilé pour le Département d'Ille-et-Vilaine qu'il avait passé avec son comparse Jacques Delanoë, sans publicité ni mis en concurrence, au prétexte de respecter ce fameux secret des affaires.

Il avait fallu que, de guerre lasse, je saisisse la CADA pour obtenir satisfaction.

Jean-Louis Tourenne est décidément trop drôle.

Je rappelle qu'après avoir siégé 41 ans au Conseil général, notre édile - qui est né le 25 août 1944 - a été élu sénateur le 28 septembre 2014, à plus de 70 ans par conséquent.

Savez-vous que le 31 mai dernier, Jean-Louis Tourenne s'est joint à quelques collègues pour déposer au Sénat une [proposition de loi](#) dont l'article 13 vise à instaurer pour les élections locales une limite d'âge d'éligibilité fixée à 70 ans dans les communes de plus de 3 500 habitants et les collectivités territoriales, mais surtout pas pour les élections nationales ?

Heureusement qu'il existe en France une assemblée des sages !...

Distribution des sénateurs français par année de naissance

